

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2018
Séance du 27 juin 2018

N° 11
Objet : Demande de
financement
Expérimentation d'un service de
mobilité partagée en milieu
rural

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Chantal CASA

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 19), CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 17), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie (jusqu'au rapport n° 20)

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à FERAUD Maryline (à partir du rapport n° 20)
CHATARD Gilles a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
ORSINI Philippe a donné pouvoir à COMBE Gérard (jusqu'au rapport n° 16)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Eric	ROCHAT Jacques
AUZET Guy	SERRA Victor
BARTOLINI Bernard	SFRECOLA Alain
BLOT Michel	TONELLI Corinne
BONNET Brigitte	TRABUC Nicolas
BOURJAC Jean Marie	URQUIZAR Danielle
BREMOND Danièle	VILLARD René
DE VALCKENAERE Gilles	
MAGAUD Marie José	
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-11_27062018

Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :

Contexte :

Le programme LEADER est un programme européen de développement rural visant à soutenir des projets concrets et innovants par le biais du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER). Il permet aux acteurs du territoire (publics et privés) d'initier et de développer des projets qui contribueront à la stratégie du territoire du Groupe d'Action Locale (GAL).

Depuis le 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération est devenue autorité organisatrice de mobilité, c'est-à-dire qu'elle organise sur son périmètre des services de transports en commun urbains (TUD), interurbains et scolaires (transfert des lignes du CD04). Elle doit également assurer le développement des modes de déplacement doux et des usages partagés des véhicules.

Provence Alpes Agglomération souhaite aujourd'hui proposer de nouveaux services aux habitants et expérimenter une nouvelle solution de mobilité innovante, adaptée au milieu rural. Ce projet permettrait de répondre aux demandes aujourd'hui non satisfaites (absence de transports en commun ou fréquence trop faible selon les communes).

Ce projet correspond à la philosophie du programme LEADER et particulièrement aux stratégies des GAL Dignois et Durance-Provence, c'est pourquoi Provence Alpes Agglomération souhaite demander une subvention.

Projet :

L'expérimentation de ce service de mobilité s'appuie sur un usage partagé de la voiture et sur des conducteurs qui souhaitent rendre service aux personnes non véhiculées, notamment les personnes âgées, les jeunes...

La mise en relation entre le passager (demandeur) et le conducteur (répondant) s'effectue via un outil numérique, mais pas uniquement afin de répondre également à la demande des personnes non connectées ou habitant dans des zones blanches. Le conducteur recevra une indemnisation de la part du passager.

Les trajets ciblés sont déplacements de proximité (< 30km), pour se rendre à un rendez-vous médical, aller à la pharmacie, faire des courses, aller effectuer des démarches administratives, aller à un entretien d'embauche, rejoindre un arrêt de bus...

Cette solution de mobilité innovante se rapproche du covoiturage, mais se distingue par le procédé : c'est le passager qui demande un trajet et le conducteur qui propose son service en réponse à la demande, et non l'inverse. Il s'agit donc d'un transport à la demande alternatif au Transport à la Demande classique (type minibus avec chauffeur).

Les grands principes de ce service sont : la solidarité (volonté de rendre service), la convivialité (lien social et intergénérationnel) et de complémentarité avec le réseau de transports en commun existant. Cela doit permettre aux bénéficiaires de ce service d'être moins isolés ou moins dépendants d'un cercle restreint (famille, voisins, connaissances). La simplicité, la souplesse de fonctionnement de ce nouveau service et sa rapidité de mise en œuvre lui permettent de s'adapter aux contraintes de ce territoire rural, peu dense et où l'habitat est diffus, le tout à un coût abordable pour des petites collectivités.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-11_27062018

La clé du succès passera par la communication. Afin de faire connaître ce nouveau mode de déplacement, son fonctionnement, obtenir la confiance des futurs utilisateurs, créer un réseau de conducteurs et de passagers..., il faudra déployer un véritable plan de communication : banderoles, affichage, prospectus, bulletins municipaux, réunions publiques d'information... mais aussi s'appuyer sur les relais locaux : les communes, les associations...

Un dispositif de suivi sera indispensable pour évaluer le service proposé : si la réponse à la demande de mobilité est démontrée, le service sera pérennisé.

Budget prévisionnel :

Nota Bene : le territoire de l'agglomération étant différent des périmètres des Programmes LEADER (voir annexe), Provence Alpes Agglomération doit déposer une demande de financement sur chacun des GAL.

Ainsi, pour ce projet global à l'échelle des 46 communes membres de Provence Alpes Agglomération, le montant de l'opération a été proratisé selon une clé de répartition expliquée ci-dessous, utilisant la population totale – INSEE-2015 (voir annexe). Principe : xx% de la population représentent xx% des dépenses.

Budget prévisionnel global (projet sur les 46 communes du territoire de PAA)

Dépenses prévisionnelles	Montant en € TTC
Communication	12 000,00 €
Prestation de service*	60 000,00 €
TOTAL	72 000,00 €

*NB. 30 000 € par an

Clé de répartition

Clé de répartition du budget	Population en habitants	Pop. en %	Montant en € TTC
Communes GAL Dignois	30 466	62%	44 843,24 €
Communes GAL Durance Provence	17 480	36%	25 729,01 €
Communes hors opération LEADER*	970	2%	1 427,75 €
TOTAL	48 916	100%	72 000,00 €

*NB. Moustiers-Sainte-Marie, St Jurs, Sainte-Croix-du-Verdon

Plan de financement prévisionnel :

Plan de Financement prévisionnel - GAL Dignois		
Financeurs	Montant en € TTC	en %
FEADER	18 834,16 €	42%
Co-financement public	12 556,11 €	28%
Autofinancement PAA	13 452,97 €	30%
TOTAL	44 843,24 €	100%



Plan de Financement prévisionnel - GAL Durance Provence		
Financeurs	Montant en € TTC	en %
FEADER	10 806,18 €	42%
Co-financement public	7 204,12 €	28%
Autofinancement PAA	7 718,71 €	30%
TOTAL	25 729,01 €	100%

Plan de Financement prévisionnel - hors opération LEADER*		
Financeurs	Montant en € TTC	en %
Autofinancement PAA	1 427,75 €	100%
TOTAL	1 427,75 €	100%

*NB. Moustiers-Sainte-Marie, St Jurs, Sainte-Croix-du-Verdon

Plan de financement prévisionnel global (projet sur les 46 communes de PAA)

Financeurs	Montant en € TTC	en %
FEADER	29 640,34 €	41.17%
Co-financement public	19 760,23 €	27.44%
Autofinancement PAA	22 599,43 €	31.39%
TOTAL	72 000,00 €	100%

Il est précisé que :

- pour les communes de Moustiers-Sainte-Marie, St Jurs, Sainte-Croix-du-Verdon, le montant issu de la clé de répartition étant inférieur au montant éligible au programme LEADER - GAL Grand Verdon ; Provence Alpes Agglomération financera l'opération à 100%.

Il vous est demandé :

- d'approuver le projet d'expérimentation d'un service de mobilité partagée
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- de solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, la Région PACA ou tout autre financeur, via les programmes LEADER Dignois et Durance-Provence,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document lié à ces demandes de financement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E.legalite.com

DE-004-200067437-20180627-11_27062018